



**PRÉFET
DU GERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des Territoires
Service territoire et Patrimoine
Unité Environnement**

Auch, le 2 mai 2023

**ARRÊTÉ FIXANT LES PÉRIODES D'OUVERTURE ET DE CLÔTURE DE LA CHASSE POUR LA
CAMPAGNE 2023/2024**

**ARRÊTÉ FIXANT LES NOMBRES MINIMUM ET MAXIMUM D'ANIMAUX À PRÉLEVER POUR
CHACUNE DES ESPÈCES DE GRAND GIBIER SOUMISES À PLAN DE CHASSE**

ARRÊTÉ AUTORISANT LA REPRISE DE LAPINS DE GARENNE

SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC ET MOTIVATION DE LA DÉCISION PRISE

**NOTE ÉTABLIE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS
DE L'ARTICLE L123-19-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT**

Les 3 projets d'arrêtés concernés ont été mis à la disposition du public, sous forme électronique, du 4 au 26 avril 2023 sur le site internet de la préfecture du Gers.

Aucune observation n'a été formulée sur ces 3 projets d'arrêtés.

Les 3 arrêtés sont proposés à la signature sans modification.